



Charte Ethique pour le bien-être et la protection animale

Une démarche d'entreprise pour promouvoir une activité expérimentale respectueuse du bien-être animal.

Notre charte éthique nous permet d'afficher en toute transparence notre engagement et notre responsabilité vis-à-vis des animaux impliqués dans nos travaux.

Elle indique à tous les collaborateurs les bonnes pratiques à respecter en matière d'expérimentation dans un objectif de protection animale.



Sites expérimentaux respectueux du bien-être animal

Sensibilisation et formation de nos personnels et partenaires

Optimisation des protocoles expérimentaux

Suivi et révision de la charte



Charte Ethique

NOS ENGAGEMENTS EN 4 POINTS

- 1 - SITES EXPÉRIMENTAUX RESPECTUEUX DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

ENGAGEMENT

POUR S'ASSURER DE RESPECTER AU MIEUX LE BIEN-ÊTRE ANIMAL, L'INSTITUT DE L'ÉLEVAGE S'ENGAGE À CE QUE CHACUN DE SES SITES EXPÉRIMENTAUX :

- s'assure des bonnes conditions d'élevage des animaux, en mettant en place un dispositif de surveillance renforcé lors des périodes à risques (les mises bas ...) et dispose de bâtiments et d'équipements adaptés ;
- réalise, tous les 3 ans, un diagnostic du bien-être animal, met en œuvre des actions pour progresser sur les éventuels points faibles et engage un suivi des réalisations ;
- possède, d'ici 2027, un **agrément au titre de l'expérimentation animale** et met en place une Structure Bien-être Animal (SBEA) en charge du suivi du bon déroulement des conditions expérimentales.



- 2 - SENSIBILISATION ET FORMATION DE NOS PERSONNELS ET PARTENAIRES

ENGAGEMENT

AFIN DE RENFORCER LES COMPÉTENCES DE SON PERSONNEL, L'INSTITUT DE L'ÉLEVAGE S'ENGAGE À CE QUE, D'ICI FIN 2027 :

- le personnel permanent impliqué dans les expérimentations ait suivi une **formation spécifique à l'expérimentation animale** et dispose d'un suivi interne de ses compétences ;
- le personnel des sites expérimentaux soit formé à la **compréhension du comportement animal, aux pratiques de manipulation/contention et aux gestes techniques spécifiques** ;
- les collaborateurs de l'Institut de l'Élevage **soient sensibilisés, dès l'embauche, et formés tout au long de leur carrière**, au bien-être animal et aux bonnes pratiques à mettre en œuvre lors de travaux ou d'expérimentations avec des animaux.

Par ailleurs, l'Institut de l'Élevage s'engage à **sensibiliser ses partenaires au bien-être animal et à co-construire avec eux des protocoles expérimentaux** et des modalités de suivi respectant les bonnes pratiques en matière de bien-être animal et de protection animale.



OPTIMISATION DES PROTOCOLES EXPÉRIMENTAUX

ENGAGEMENT

MINIMISER LES IMPACTS NÉGATIFS DES EXPÉRIMENTATIONS SUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL :

- 1 - EN OPTIMISANT LES PROTOCOLES EXPERIMENTAUX ET EN ADAPTANT LES METHODOLOGIES MISES EN ŒUVRE.
Il s'agit notamment de se poser les questions :
 - de la **nécessité** de l'expérimentation et des alternatives possibles ;
 - du **nombre** d'animaux impliqués dans l'expérimentation : comment le minimiser tout en s'assurant qu'il soit suffisant pour obtenir des résultats interprétables ;
 - des **pratiques** expérimentales à mettre en place pour respecter le bien-être des animaux et minimiser la douleur, le stress, l'inconfort.
- 2 - EN CONSULTANT AUTANT QUE DE BESOIN LA STRUCTURE BIEN-ÊTRE ANIMAL.
- 3 - EN SOUMETTANT LES PROTOCOLES EXPERIMENTAUX A L'AVIS D'UN COMITE D'ETHIQUE « EXPERIMENTATION ANIMALE », dès lors qu'ils sont susceptibles d'avoir un impact sur le bien-être animal.

EN PRATIQUE

PRIVILÉGIER DES PRATIQUES ET PROCÉDURES POUR PRÉVENIR ET RÉDUIRE LE STRESS, LA DOULEUR ET L'INCONFORT DES ANIMAUX.

Lors de nos travaux expérimentaux impliquant des animaux, nous nous engageons à :

- nous assurer au préalable de la bonne condition des animaux à inclure dans l'expérimentation ;
- **habituer les animaux**, si besoin, aux nouvelles conditions expérimentales ;
- **rechercher des solutions de substitution** ou des solutions de soulagement en cas de pratiques douloureuses ;
Par exemple en cas de prélèvements répétés et/ou potentiellement douloureux, rechercher des moyens de prélèvements moins invasifs.
- **anticiper les risques** et prévoir un ou des seuils d'intervention au-delà desquels des actions correctives seront mises en place ;
Par exemple, en cas de dégradation des conditions expérimentales (conditions climatiques extrêmes ou dégradation de la situation sanitaire des animaux), se poser la question du maintien ou du report de l'expérimentation, en s'aidant par exemple d'une analyse de type risques/bénéfices ;
- **observer/surveiller les animaux de manière renforcée** afin de mettre en place, si nécessaire, des actions correctives qui peuvent aller jusqu'à la sortie de l'animal de l'expérimentation voire l'arrêt de l'expérimentation.
Par exemple, en cas de risques de contamination entre animaux, prévoir les mesures barrières pour limiter le transfert de contamination aux animaux hors protocole expérimental.

ZOOM SUR

CONDITIONS EXPÉRIMENTALES PARTICULIÈRES NÉCESSITANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION À UN COMITÉ D'ÉTHIQUE EN EXPÉRIMENTATION ANIMALE

- **En cas de logement ou contention exceptionnel**, mettre en place des conditions assurant un maximum de confort aux animaux.
Par exemple, en cas d'utilisation de cages métaboliques, s'assurer de la présence d'une litière confortable.
- **En cas de pratiques expérimentales exceptionnelles**, réduire au maximum le temps d'expérimentation et le nombre d'animaux en expérimentation mais avec un temps et un nombre d'animaux suffisants pour espérer obtenir des résultats interprétables.
- **En cas de test d'un produit non explicitement autorisé dans un élevage d'animaux de rente**, s'assurer au préalable de l'absence de toxicité/dangerosité du produit testé.
Il s'agit par exemple de vérifier s'il existe des autorisations d'usage dans des élevages d'animaux de rente pour d'autres spécifications, d'autres espèces, de vérifier s'il existe des spécifications dans la pharmacopée humaine, de s'assurer que les produits issus du troupeau pourront entrer dans le circuit de l'alimentation humaine et d'évaluer les risques potentiels en contactant un expert compétent.

SUIVI ET RÉVISION DE NOTRE CHARTE ÉTHIQUE

ENGAGEMENT

L'INSTITUT DE L'ÉLEVAGE S'ENGAGE À ADOPTER UNE DÉMARCHE DE PROGRÈS

en mettant en place un dispositif de suivi de la mise en œuvre et de révision de sa charte éthique.

LA R&D AU CŒUR DE NOTRE ACTIVITÉ

L'Institut de l'Élevage est un institut technique qualifié de recherche appliquée, d'innovation et de transfert de connaissances vers les acteurs de l'élevage de ruminants. Sa mission est de proposer des références, outils et solutions opérationnels pour accompagner le développement durable des filières de ruminants en leur permettant de trouver les réponses les plus adaptées aux enjeux économiques, environnementaux, sociaux et sociétaux auxquels elles sont confrontées.

L'acquisition de références, la recherche et développement et le conseil sont au cœur des métiers de l'Institut de l'Élevage. Les outils et supports qu'il mobilise pour conduire ses travaux sont nombreux et variés. Parmi eux, les fermes d'élevage, qu'elles soient commerciales ou expérimentales, sont des supports indispensables pour concevoir des recommandations techniques, des outils ou des solutions en phase avec la réalité de terrain.



Les fermes expérimentales, lieux d'innovation incomparables

Les fermes expérimentales ont une place particulière dans le dispositif de R&D : elles nous permettent de **tester, en conditions maîtrisées, de nouvelles techniques et de mettre au point des modes de conduite innovants qui pourront être directement proposés aux éleveurs et à leurs conseillers.** Elles sont aussi des lieux de démonstration d'innovations et à ce titre, sont des sources d'inspiration pour penser l'évolution de l'élevage des ruminants.

FERME D'INNOVATION
ET DE RECHERCHE
DES BOUVIERS



CONTACT : valerie.david@idele.fr

“ Retrouvez-nous sur : idele.fr ”